

## **Projet d'avis pour le moyen terme 2019-2023** **Commission « Emploi, qualification et revenus du travail »**

(validés par le président de la commission  
à l'issue de la réunion du 7 novembre 2018)

### **Avis 1. Observer les trajectoires professionnelles des indépendants**

Le Conseil réaffirme la nécessité de continuer à observer finement les trajectoires professionnelles, et tout particulièrement le cumul des différents statuts et les passages d'un statut à un autre (indépendant, salarié). Il souligne l'importance de mesurer la diversité des situations des personnes en activité indépendante, en particulier les cas de subordination économique.

### **Avis 2. Analyser l'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées**

Le Conseil renouvelle sa demande auprès des producteurs de la statistique publique d'analyser les difficultés d'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées (précarisées, vulnérables...), et notamment des jeunes entrant sur le marché du travail.

### **Avis 3. Approfondir les liens entre parcours professionnel et santé**

Le Conseil demande au service statistique public de consolider les dispositifs d'observation afin de mieux analyser les interrelations entre l'état de santé des personnes et leur itinéraire professionnel (conditions de travail, risques psycho-sociaux, maladies professionnelles, notamment). L'attention continuera à être portée aussi bien sur les salariés que sur les personnes à la recherche d'un emploi.

### **Avis 4. Evaluer l'acquisition des compétences tout au long de la vie**

Le Conseil prend note du besoin d'anticiper l'évolution des compétences compte tenu des transformations à venir des métiers et de leur contenu. Il recommande d'approfondir la réflexion sur le sujet des compétences et leur mode d'acquisition et de validation tout au long de la vie, sur leur définition et leur mesure. Les travaux seront conduits en lien avec les projets européens.

#### **Avis 5. Mieux comprendre le sentiment d'insécurité sur le marché du travail**

L'instabilité de l'emploi se développe depuis plusieurs années. Dans ce contexte, le Conseil encourage vivement la mise en place d'un dispositif d'analyse du sentiment d'insécurité de l'emploi à mettre en regard des conditions réelles de l'activité exercée.

#### **Avis 6. Améliorer la connaissance des tensions sur le marché du travail**

Le Conseil rappelle l'importance d'identifier les motifs pour lesquels les emplois restent non pourvus et la nécessité d'analyser les besoins de recrutement des employeurs. Il encourage à poursuivre les travaux sur ces sujets afin de produire et mettre à disposition un ensemble d'indicateurs cohérents. L'analyse sera aussi conduite à un niveau infranational pour prendre la mesure de la diversité des situations d'un territoire à l'autre.

#### **Avis 7. Développer les mesures des discriminations dans le domaine de l'emploi**

Le Conseil insiste sur le besoin d'observer régulièrement les phénomènes de discrimination à l'embauche et au cours de la carrière. Il souhaite vivement que le service statistique public continue d'analyser ces questions en utilisant et en confrontant les diverses sources de données disponibles (enquêtes, baromètres, données d'origine administrative notamment pour la fonction publique, données de *testing*).

#### **Avis 8. Observer les effets du développement du numérique sur l'emploi**

Les évolutions du numérique induisent des transformations profondes de l'emploi. Le Conseil encourage les producteurs de la statistique publique à poursuivre les efforts pour mieux mesurer les effets des mutations technologiques sur le volume et les formes d'emploi, sur l'activité et sur les rémunérations.

#### **Avis 9. Approfondir la connaissance des avantages non salariaux**

Le Conseil réaffirme l'intérêt de mieux connaître les avantages non salariaux qui peuvent s'ajouter au salaire. Il demande d'évaluer leur poids dans la rémunération totale et d'en suivre les évolutions, aussi bien pour le secteur privé que pour le secteur public.

#### **Avis 10. Suivre le déploiement de la déclaration sociale nominative**

Le Conseil suivra avec attention le déploiement de la déclaration sociale nominative (DSN) qui enrichira considérablement le contenu du système d'information sur l'emploi et les revenus, particulièrement en termes d'analyse des parcours.